



L'incroyable histoire du rapport ignoré

ISLAMISME À L'ÉCOLE Il y a seize ans, un rapport pointait que des cours étaient contestés au nom de la foi. Rien n'a été fait. François Fillon, ministre de l'Éducation à l'époque, nous répond.

PAR VINCENT MONGAILLARD

C'EST UN DOCUMENT officiel lanceur d'alerte qui a été enterré il y a seize ans par le pouvoir mais qui n'a jamais autant été d'actualité depuis l'assassinat de Samuel Paty. Dès juin 2004, un rapport sur « les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires » rédigé par des inspecteurs généraux de l'Éducation nationale était remis au ministre de l'Éducation de l'époque, François Fillon, arrivé Rue de Grenelle moins de trois mois plus tôt. Une enquête minutieuse de 37 pages menée dans 61 collèges et lycées d'une vingtaine de départements qui, à en croire son rapporteur « de gauche » Jean-Pierre Obin, est restée lettre morte, ignorée, rangée dans un tiroir alors qu'elle tirait déjà la sonnette d'alarme, notamment en matière de contestations de cours au nom de la foi. « Les philosophes des Lumières, souvent Voltaire et Rousseau, et les textes qui soumettent la religion à l'examen de la raison sont particulièrement visés », pointent ainsi les dix hauts fonctionnaires ayant planché sur le sujet.

On y apprend également que certains élèves « refusent d'étudier l'édification des cathédrales » en cours d'histoire et « d'utiliser tout symbole ou de tracer toute figure (angle droit, etc.) ressemblant de près ou de loin à une croix » en cours de maths. Que « la laïcité

est contestée comme anti-religieuse en éducation civique » ou que « les propos négationnistes sont fréquents » quand est abordée la Shoah. En lycée professionnel, « des élèves, la totalité parfois, refusent de cuisiner du porc et de manipuler et goûter la viande non consacrée ». Sur les tenues vestimentaires, « les cas les plus nombreux concernent des élèves souhaitant affirmer leur appartenance à la religion musulmane ».

« Dénier généralisé »

Les auteurs du rapport s'inquiètent « d'une sorte de refoulement ou de déni généralisé de la part de beaucoup de personnes et de responsables ». Ils constatent également que, « devant l'abondance des contestations et une parole débridée des élèves, qu'ils ne parviennent pas à maîtriser, la réaction la plus répandue des enseignants est sans doute l'autocensure ».

Les rapports de l'inspection générale de l'Éducation nationale sont soit à l'initiative du ministre soit d'un groupe composant l'institution. Pour le rapport Obin, c'est celui chargé du suivi des établissements et de la vie scolaire qui s'est autosaisi à l'automne 2003. Dans son ouvrage sorti le mois dernier intitulé « Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école » (Ed. Hermann), Jean-Pierre Obin, aujourd'hui à la retraite, racon-

te que cette démarche a été « acceptée » par le ministre délégué à l'Enseignement scolaire Xavier Darcos mais qu'elle a été « plus lente à être entérinée » par Luc Ferry, ministre de l'Éducation.

En juin 2004, les résultats de l'enquête sont remis à son successeur, François Fillon. « Je ne l'ai pas rencontré directement, mais son cabinet », se souvient Jean-Pierre Obin. D'ordinaire, les rapports de l'inspection générale sont publiés. Mais là, ce n'est pas le cas. « Pour justifier le refus, on nous a d'abord expliqué qu'à la rentrée de septembre 2004 entrerait en vigueur la loi sur le voile et qu'il ne fallait pas jeter de l'huile sur le feu. Ensuite, que les ravisseurs de journalistes français enlevés en Irak exigeaient l'abrogation de cette loi et donc qu'il fallait faire profil bas. Enfin, à leur libération en décembre, on nous a fait savoir que ce n'était plus d'actualité car le ministre préparait une loi de programmation et que tout autre sujet pouvait parasiter sa communication », raconte-t-il. « On a été très étonnés et déçus que le ministre ne rende pas public notre rapport. Alors on l'a fait fuiter pour qu'on en parle », se rappelle Martine Storti, qui a participé à son élaboration.

« Seize ans de retard »

Résultat : des bribes sont diffusées par la presse, d'autres se retrouvent sur la Toile. Finalement, au printemps 2005,

l'intégralité du texte est mise en ligne sur le site de la Ligue de l'enseignement, mouvement laïque d'éducation populaire. Selon Jean-Pierre Obin, « le ministère, ne pouvant faire autrement, suit quelques jours plus tard en faisant de même », dans « un service minimum », sans « communication aux recteurs et aux inspecteurs d'académie » ni « aucune réflexion » sur les « questions posées par nos observations ». Ce n'est qu'en janvier 2015 que le document sera exhumé, cité, après les attentats visant « Charlie Hebdo », par la ministre de l'Education Najat Vallaud-Belkacem et le Premier ministre Manuel Valls. Il revient maintenant sur le devant de la scène.

Jean-Pierre Obin « regrette » qu'en 2004, les propositions du rapport n'aient pas été prises en considération, comme préserver et développer la mixité sociale ou former et aider les personnels à répondre aux contestations politico-religieuses de leur enseignement. « Aujourd'hui, on est en train de prendre le problème à bras-le-corps, mais avec seize ans de retard », tacle-t-il. « Ce n'est pas la publication d'un rapport qui change le monde, mais cela aurait permis au moins une prise de conscience au ministère », avance son ex-collègue Martine Storti.

La colère de l'imam de Drancy

Un discours vibrant et des mots très forts. « La peur doit changer de camp. Il faut une justice à la hauteur de ces crimes », a martelé Hassen Chalghoumi, l'imam progressiste de Drancy (Seine-Saint-Denis). Il s'est rendu hier après-midi devant le collège du Bois-d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), accompagné d'une dizaine d'autres imams et de Marek Halter, le célèbre écrivain juif, et y a déposé un bouquet en hommage à Samuel Paty. « L'Etat doit chasser l'islamisme de notre pays. Aller les chercher là où ils se cachent », a-t-il ajouté.



L.P./LAURENT MAURION

Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), hier. Hassen Chalghoumi (au centre), l'imam de Drancy, et Marek Halter (à dr).



JEAN-CHRISTOPHE MARWAHA

Jean-Pierre Obin est l'un des auteurs d'un rapport sur « les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires » remis en juin 2004 Rue de Grenelle.